

6.3 Les infrastructures

→ 6.3.1 Les réseaux de transport

A) Réseau routier

La municipalité est traversée sur un axe nord-sud par la route 155, route à caractère provincial. Cette route longe la rivière Saint-Maurice au sud et bifurque pour côtoyer la rivière Bostonnais. La route 155 joue un rôle primordial au niveau du transport routier puisqu'elle permet de joindre la Basse-Mauricie à la région du Lac-Saint-Jean. Tout le reste du réseau s'organise en fonction de cet axe principal.

La partie urbanisée de la ville est organisée selon un système de rues en damier composé d'artères principales locales et de rues collectrices. La route 155 emprunte, entre autres, les rues Saint-François et Bostonnais, occasionnant pour les résidents de ce secteur des inconvénients majeurs.

En milieu rural et forestier, quelques routes secondaires sillonnent la municipalité : rang des Pionniers, rang des Hamelins, chemin du Lac-à-Beauce. elles donnent toutes accès à des groupements de résidences.

Pour ce qui est du réseau de voirie forestière, il permet l'accès au reste du territoire soit vers les lieux de villégiature, de récréation, etc.

B) Réseau ferroviaire

Une ligne ferroviaire traverse la municipalité du sud au nord. Il s'agit de la ligne Garneau-Senneterre. Deux types de services utilisent la voie ferrée, soit le transport des marchandises assuré par le Canadien National et le transport des personnes, opéré par Via Rail. Une seule gare, la gare de triage de Fitzpatrick, occupe le territoire de la municipalité.

Le chemin de fer joue un rôle de première importance dans le transport des marchandises. Essentiel au fonctionnement de l'usine de pâtes et papiers, le transport ferroviaire l'alimente en copeaux de bois.

des personnes. Le transport des marchandises (matière première, produits finis, etc.) occupe une place importante dans ces déplacements.

De ce fait, un nombre impressionnant de véhicules lourds circulent à l'intérieur de l'agglomération causant des problèmes de congestion, de sécurité, d'entretien et de vibration ainsi que des nuisances aux résidents le long du parcours utilisé.

Finalement, un manque d'espaces de verdure et d'aménagement paysager en milieu bâti concentré a été observé et également de nouveaux besoins de la population en ce qui a trait à l'amélioration de la qualité de vie.

La mise en valeur du milieu repose sur une amélioration du cadre de vie et par conséquent, la municipalité se donne comme grande orientation de :

CRÉER UN MILIEU DE VIE APTE À RÉPONDRE AUX BESOINS DES CITOYENS DANS LE SOUCI DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Pour réaliser cette orientation, la ville se donne certains objectifs :

- minimiser les sources de pollution en encourageant fortement, par une volonté politique, les initiatives de dépollution mises de l'avant par les divers intervenants ;
- - faire la promotion et assurer un suivi des études relatives à la mise en place d'une voie de contournement pour la circulation lourde à l'extérieur du noyau urbanisé de la ville ;
- - exiger du ministère des Transports du Québec la réduction de la vitesse de la circulation automobile sur le boulevard Ducharme, afin d'améliorer la circulation et la sécurité publique ;
- assurer la protection de la source d'eau potable de la ville située au lac Wayagamac ainsi qu'au réseau d'approvisionnement de la ville en délimitant une zone de protection le long du réseau et en s'assurant du respect des normes prescrites au document complémentaire du schéma d'aménagement de la MRC ;
- s'assurer du respect par les différents utilisateurs du milieu forestier des règlements entre autres relatifs à la protection des prises d'eau potable afin d'assurer une eau de qualité aux résidents desservis par le réseau d'aqueduc ;
- améliorer l'aspect paysager de la ville en favorisant la plantation d'arbres en bordure des artères principales et en incitant les citoyens à faire des efforts en ce qui concerne l'aménagement paysager ;

3.5 Le tracé projeté et le type des principales voies de circulation et des réseaux de transport

Les cartes accompagnant le plan d'urbanisme localisent les principales voies de circulation et les réseaux de transport existants. Il s'agit :

Réseau routier

- Route nationale 155 qui emprunte le boulevard Ducharme et les rues Saint-François et Bostonnais à l'intérieur du milieu urbain ;
- route collectrice chemin Rang Est de la Croche ;
- route locale chemin du Rand Sud-Est (des Pionniers) ;
- route locale du Lac-à-Beauce et chemin du Milieu ;
- route locale du chemin Rang II Ouest (Beaumont) ;
- route locale des Hamelin.

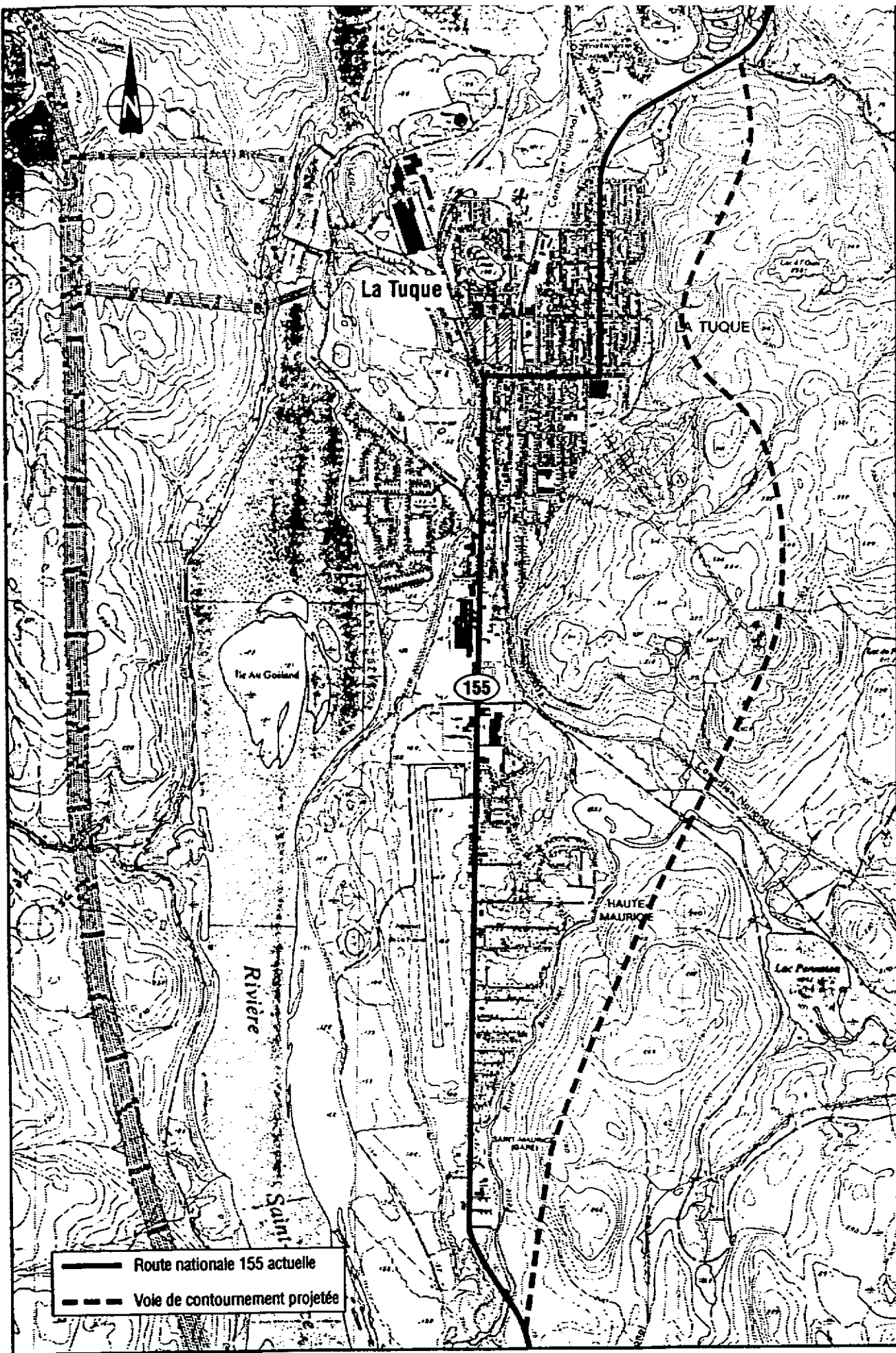
Autres infrastructures de transport

- Le réseau ferroviaire du Canadien National ;
- le gazoduc ;
- l'aéroport de La Tuque ;
- l'hydrobase du Lac-à-Beauce ;
- l'hydrobase Hélibec.

→ En ce qui concerne les infrastructures projetées, trois projets sont prévus au présent plan d'urbanisme. Il s'agit de la voie de contournement du milieu urbain de La Tuque et de l'accès à la rive ouest du Saint-Maurice à La Tuque et du pont à Rivière-aux-Rats devant enjamber la Saint-Maurice.

→ Le tracé projeté (voir figure 1) de la voie de contournement de La Tuque est approximatif et devra être raffiné par des études techniques à être réalisées par le MTQ. Ce tracé répond cependant à l'objectif visé, soit dissocier le milieu urbain et la circulation lourde de façon à assurer un milieu de vie de qualité à la population. Concernant l'accès à la rive ouest du Saint-Maurice, différents scénarios sont envisagés : passage sur le barrage d'Hydro-Québec, réfection du pont, etc. La solution retenue devra assurer un lien efficace entre les deux rives du Saint-Maurice.

Finalement, le pont de Rivière-aux-Rats devrait être construit à court terme.



→ Figure 1 : Plan d'urbanisme - Ville de La Tuque